



DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE PRIN-DEYRANÇON

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2021**

CR-02-25032021

L'an deux mille vingt et un le jeudi 25 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Prin-Deyrançon, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Olivier D'ARAJO,

Présents :

Monsieur Olivier D'ARAJO, Maire ;

Mesdames Claude HAMAIDE, Corinne MORIN, Monsieur TURQUET DE BEAUREGARD Adjoints ;

Mesdames Katia CADIOT, Anne CLERE, Claudette CORNU, Laurence MORIN.
Messieurs Eric BIROCHEAU, Terry BOULAY, Stéphane BOUSSEREAU, Xavier JARRY, Régis JOUIN, Conseillers.

Absent Excusé :

Monsieur Damien MORISSET représenté par Monsieur Régis JOUIN.

Absent : Monsieur Nicolas MORIN.

Madame Corinne MORIN a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Olivier D'ARAJO donne lecture du précédent procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

I: FINANCES-BUDGET PRIMITIF 2021-COMMUNE

Une proposition du budget général de la commune pour l'année 2021 est présentée au conseil municipal, lequel après en avoir délibéré,

* Constatant les résultats du compte administratif 2020 et les affectations de résultat votées en séance du 25 février 2021,

* Constatant que le budget proposé s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :	Dépenses : 553 100.00 €
	Recettes : 553 100.00 €

Investissement : Dépenses : 315 369.60 €
Recettes : 315 369.60 €

Décide, à l'unanimité des présents, d'adopter le budget primitif 2021 et ne formule aucune observation.

II: FINANCES-VOTE DES PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PUBLIC-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

Le conseil municipal, ayant voté le budget primitif 2021, il convient de répartir la somme inscrite aux différents organismes de droit public.

A l'unanimité, le conseil municipal vote les participations comme suit :

Organismes	Montant 2021
Desserte Marais Mouillés	400 €
Syndicat d'électrification	700 €
Parc Naturel Régional du Marais	500 €
SIVOM Mauzé	50 400 € Centre socio 5 600 € Entretien 44 800 €
SIVS	82 000 €
TOTAL	134 000 €

III: FINANCES-VOTE DES PARTICIPATIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ-BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE.

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote les subventions auprès des organismes de droit privé comme suit :

Dénomination	Montant 2021
Amicale des anciens combattants	130 €
Amicale des donateurs de sang de Mauzé	130 €
ACCA Prin Deyrançon	130 €
OCCE 79 Coopérative scolaire école primaire	900 €
Nature Solidaire	500 €
Sapeurs-Pompiers	130 €
Association Foyer rural	450 €
Association Foyer rural/Marché aux Truffes	450 €
Chambre des métiers et de l'artisanat	0 €

Judo Club Mauzé	200 €
CAUE des Deux Sèvres	100 €
Agence d'Ingénierie Départementale	100 €
La Truite de mère AAPPMA	110 €
Centre socio/Relais assistantes maternelles	1 500 €
Société Mauzéenne d'Histoire Locale	130 €
Association des Maires Ruraux de France	119 €
FREDON	60 €
Secours populaire	150 €
ADMR du pays Mauzéen	150 €
Comité d'Animation de la Courance	450 €
CRER	200 €
Subventions non affectées	1 911 €
Total	8 000 €

IV : PERSONNEL-MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL TECHNIQUE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LE BOURDET-CONVENTION 2021-2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un travail de mutualisation avec la commune de le Bourdet existe depuis de nombreuses années par le biais de notre SIVS pour les écoles, les deux communes souhaitent renforcer leurs relations avec la mise en place d'une mise à disposition du personnel technique qui pourra se traduire par des travaux communs pour l'entretien des bâtiments, des espaces verts pour un partage des technicités de chaque agent ce qui permettra de resserrer les liens et maîtriser leurs coûts budgétaires de chaque collectivité.

Les agents concernés sont informés de cette évolution au quotidien lors de nos réunions hebdomadaire.

Nous envisageons de mettre à disposition les compétences de nos deux agents du service technique pour des travaux d'entretien de bâtiments, d'espaces verts pour une quotité d'heures annuel.

La collectivité d'accueil devra nous faire une demande de mise à disposition du personnel au minimum 1 mois avant l'intervention de nos agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- D'accepter la mise à disposition pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'au 31 mars 2024 des 2 agents titulaires du service technique,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de ces 2 agents ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- Précise que les salaires versés pour ces 2 agents seront remboursés intégralement par périodicité trimestrielle sur le budget général de la commune de Prin-Deyrançon.

V :MATÉRIEL TECHNIQUE-MISE À DISPOSITION DU TRACTEUR TECHNIQUE AUPRÈS DE LA COMMUNE DE LE BOURDET - CONVENTION 2021-2026.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un travail de mutualisation avec la commune de le Bourdet existe depuis de nombreuses années par le biais de notre SIVS pour les écoles, les deux communes souhaitent renforcer ses relations avec la mise à disposition du matériel technique pour l'entretien des bâtiments, des espaces verts pour une facilitation des tâches ce qui permettra de resserrer les liens et maîtriser les couts budgétaires de chaque collectivité.

Il est proposé au conseil municipal d'établir une convention pour la durée de la mandature à compter du 1^{er} avril 2021.

L'utilisation du tracteur John Deere sera facturé au taux horaire de 10 € convenu avec la commune de Le Bourdet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide:

- D'accepter la mise à disposition à compter du 1^{er} avril 2021 jusqu'à la fin de la mandature en 2026.
- D'approuver le taux d'utilisation du tracteur au taux de dix euros.
- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du matériel ainsi que tous les documents s'y rapportant.

VI : ENVIRONNEMENT-ADHÉSION À LA CONVENTION DES MAIRES POUR LE CLIMAT ET L'ÉNERGIE

Le changement climatique est déjà en cours et est l'un des plus grands défis mondiaux de notre époque, appelant à une action immédiate et à une coopération entre les autorités locales, régionales et nationales du monde entier ;

Les collectivités locales sont des moteurs clés de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique au niveau de gouvernance le plus proche des citoyens. Les autorités locales partagent la responsabilité de l'action climatique avec les niveaux régional et national et sont disposées à agir indépendamment des engagements des autres parties. Les autorités locales et régionales dans toutes les situations socio-économiques et lieux géographiques sont en première ligne pour réduire la vulnérabilité de leur territoire aux différents impacts du changement climatique. Bien que les efforts de réduction des émissions soient déjà en cours, l'adaptation reste un complément nécessaire et indispensable à l'atténuation ;

L'atténuation et l'adaptation au changement climatique peuvent apporter de multiples avantages à l'environnement, à la société et à l'économie. Ensemble, ils ouvrent de nouvelles opportunités pour promouvoir un développement local durable. Cela comprend la construction de communautés inclusives, résilientes au climat et éco-énergétiques; améliorer la qualité de vie; stimuler l'investissement et l'innovation; stimuler l'économie locale et créer des emplois; renforcer l'engagement et la coopération des parties prenantes;

Les solutions locales aux défis énergétiques et climatiques contribuent à fournir une énergie sûre, durable, compétitive et abordable pour les citoyens et contribuent donc à réduire la dépendance énergétique et à protéger les consommateurs vulnérables.

Considérant que la commune de Prin-Deyrançon souhaite s'inscrire dans cette démarche. Qu'elle participe à la rénovation énergétique par de nouvelles installations dans ses bâtiments, que des études sont en cours pour créer des liaisons douces pour améliorer la qualité de vie et bien d'autres actions peuvent être envisagées au cours de la mandature. Le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer comme signataire à la convention des Maires pour le Climat et l'Energie

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- d'adhérer à la convention des Maires pour le Climat et l'Energie comme signataire,
- autorise le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant

- de désigner comme contacts de cette convention :

- M.Olivier D'ARAUJO , en qualité de titulaire
- M.Anne CLERE, en qualité de suppléant

VII : PATRIMOINE-ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE E1135 IMPASSE MORISSET

Annule et remplace la délibération dcm-49-19112020.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Véronique BAUDOIN fille de Madame Josette MORISSET ainsi que ses enfants ont fait part de leur intention de vendre à la commune une partie de la parcelle E 1135 attenant au domaine de la commune.

Ayant reçu une réponse positive de la famille, le Maire propose au conseil municipal de faire borner et d'acquérir la pointe de la parcelle d'une contenance de 100 m² environ afin de posséder un bel ensemble pour sécuriser le chemin menant à la salle des fêtes.

Le maire précise que les Consorts Morisset céderont pour l'euro symbolique cette partie du terrain à la commune mais que les frais de géomètre et les actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le Maire à faire borner la parcelle E 1135 dans la zone UAa.
- Donne son accord, pour acheter la partie du terrain pour l'euro symbolique.
- Autorise le Maire à signer les actes notariés ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- Prend en charge le montant de l'opération (terrain, frais géomètre, acte notarié) qui fera l'objet d'une ouverture de crédit au budget général de la commune en section d'investissement au chapitre 0060-2111.

VIII : PATRIMOINE-ACQUISITION DE LA PARCELLE E774 4 BIS IMPASSE DES CHÊNES-MAISON MAMANE

Annule et remplace la délibération dcm-04-25022021.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Nathalie MAMANE fille de Monsieur Simon MAMANE a fait part de son intention de vendre à la commune la parcelle

E 774 (bâtiment qui servait à l'époque d'atelier de réparations d'électroménager) attenant au garage de la commune.

Ayant reçu une réponse positive de Madame Mamane, le Maire propose au conseil municipal d'acquérir le bâtiment situé sur la parcelle d'une contenance de 294 m² environ afin de posséder un bel ensemble pour les services techniques.

- Donne son accord, pour acheter le bâtiment situé sur la parcelle E774 au prix estimé par la propriétaire pour un ensemble de huit mille euros (8 000€) comprenant l'achat du bâtiment pour 7 775 euros et les diagnostics pour 225 euros.
- Autorise le Maire à signer les actes notariés ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- Dit que le montant de l'opération fera l'objet d'une ouverture de crédit au budget général à l'opération **0080 maison Mamane** en section d'investissement.

IX : QUESTIONS DIVERSES

Depuis la création des commissions délibérées par les membres du conseil municipal en date du 2 juin 2020, celles-ci n'ont pas pu se réunir normalement avec la crise sanitaire actuelle, l'ensemble du conseil souhaite les revitaliser et monsieur le Maire propose de réfléchir aux moyens que nous pourrions mettre en place au sein de la commune sans en oublier les mesures sanitaires dont nous sommes tributaires.

Monsieur le Maire rappelle que les élections Départementales et Régionales se dérouleront les 13 et 20 juin prochain, il informe les membres du conseil qu'une demande de déplacement du bureau de vote a été déposée en préfecture afin que les deux bureaux soient installés dans la salle des fêtes au 56 Grande Rue. Monsieur le Maire demande aux membres de noter ces deux dates pour que la tenue des bureaux se déroule dans de bonnes conditions.

Monsieur le Maire fait part de demandes des communes voisines qui souhaitent louer notre salle des fêtes pour des réunions administratives, mais aussi pour des locations de personnes privées et pour ne léser les citoyens Prinois, je souhaite que nous réfléchissions pour une harmonisation des tarifs.

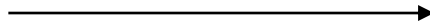
Le centre de vaccination de Mauzé-Sur-Le-Mignon ouvrira ses portes le mardi 6 avril 2021, les bénévoles seront les bienvenus pour faciliter la gestion, Madame Claudette CORNU est en charge de recenser les personnes qui peuvent prétendre au vaccin, n'hésitez à vous manifester auprès de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

Olivier D'ARAUJO



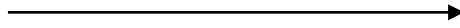
Claude HAMAIDE



Jean-louis TURQUET DE BEAUREGARD



Corinne MORIN



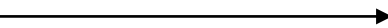
Eric BIROCHEAU



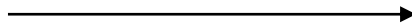
Terry BOULAY



Stéphane BOUSSEREAU



Katia CADIOT



Anne CLERE



Claudette CORNU



Xavier JARRY



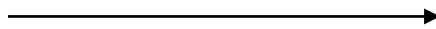
Régis JOUIN



Laurence MORIN



Nicolas MORIN



Damien MORISSET

